

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 24 JIN 2024

Date de convocation :  
18.06.2024

Nombre de Membres :  
En Exercice : 13  
Présents : 10  
Pouvoirs : 1  
Excusés ou absents : 2

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 11  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
18.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Étaient présents :** Mme VAN DE WALLE, M. BAUGE, Mme CAPPENDÏK, M KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme MOREAU, Mme PIGEAT, M. MOURBRUN et Mme TURE.

**Avait donné pouvoir :** M. RAIMBAULT représenté par Mme VAN DE WALLE.

**Était absent ou excusé :** M DEBROYE, Mme GROS

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 2024/25 SAAD : TARIFICATION HORAIRE CARSAT – Intervention SAAD

#### 9.1 Autres domaines de compétence de la commune

Par délibération en date du 12/09/2022 le service SAAD a signé une convention avec la CARSAT dans le cadre des interventions prise en charge par la caisse de retraite CARSAT ;

En 2023, la Caisse nationale d'assurance vieillesse a validé l'ouverture d'une période d'essai et d'observation permettant un assouplissement de sa politique de tarification pour les heures d'intervention à domicile.

Cette expérimentation est conduite pour une durée de 2 ans, du 22 avril 2024 au 22 avril 2026, elle permet de proposer une tarification horaire pour les ressortissants CARSAT supérieure au prix plafond fixé par l'organisme.

Le CCAS, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile souhaite s'inscrire dans cette évolution tarifaire.

Considérant le tarif fixé par arrêté par le Conseil Départemental,

Considérant que le reste à charge est supporté par le bénéficiaire,

TARIFS CARSAT à compter du 1er octobre 2024						
Jours ouvrables						
Ressources Mensuelles (en €)		Tarifs CNAV	Participation du retraité	Participation retraité (2024)	Proposition tarif CCAS	Augmentation cout horaire de participation
Personne Seule	Couple					
1ere Tranche		26,30 €	10%	2,63 €	26,60 €	0,30 €
2ème tranche		26,30 €	15%	3,95 €	26,90 €	0,60 €
3ème tranche		26,30 €	25%	6,58 €	27,20 €	0,90 €
4ème tranche		26,30 €	40%	10,52 €	27,50 €	1,20 €
5ème tranche		26,30 €	55%	14,47 €	27,80 €	1,50 €
6ème tranche		26,30 €	65%	17,10 €	28,10 €	1,80 €
7ème tranche		26,30 €	70%	18,41 €	28,40 €	2,10 €
8ème tranche		26,30 €	75%	19,73 €	28,44 €	2,14 €

TARIFS CARSAT à compter du 1er octobre 2024 dimanche et jours fériés						
Ressources Mensuelles (en €)		Tarifs CNAV	Participation du retraité	Participation retraité (2024)	Proposition tarif CCAS	Augmentation cout horaire de participation
Personne Seule	Couple					
1ere Tranche		29,50 €	10%	2,95 €	29,60 €	0,10 €
2ème tranche		29,50 €	15%	4,43 €	29,68 €	0,18 €
3ème tranche		29,50 €	25%	7,38 €	29,98 €	0,48 €
4ème tranche		29,50 €	40%	11,80 €	30,28 €	0,78 €
5ème tranche		29,50 €	55%	16,23 €	30,58 €	1,08 €
6ème tranche		29,50 €	65%	19,18 €	30,88 €	1,38 €
7ème tranche		29,50 €	70%	20,65 €	31,18 €	1,68 €
8ème tranche		29,50 €	75%	22,13 €	31,48 €	1,98 €

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, fixent les tarifs des ressortissants CARSAT comme présenté à compter du 01/10/2024.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDÏK

Publié sur le site internet de la commune

le : 04.09.2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>